

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 30 MARS 1871.

Budget du Ministère de l'Intérieur pour l'exercice 1871 ⁽¹⁾.

Amendement.

ART. 117^{bis}.

Conservatoire de musique de Gand. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel, 24,000 francs.

KERVYN DE VOLKAERSBEKE.

V^{te} DE MOERMAN D'HARLEBEKE.

L. DRUBBEL.

C. DE SMET.

DE BAETS.

ALEX. CRUYT.

DE LEHAYE.

(1) Budget, n° 26 (session extraordinaire de 1870).

Rapport, n° 59.

Amendements du Gouvernement, n° 86.

Rapport sur ces amendements, n° 90.

Amendements, n° 102 et 110.

